

SERCADIS®

AMM n°2160962

Fongicide des arbres fruitiers à pépins, à noyau et de la pomme de terre



FICHE D'IDENTITÉ

Composition	fluxapyroxad 300g/L
Formulation	suspension concentrée (concentré fluidifiable) (SC)
Température de stockage recommandée	-10°C à 40°C
Densité	1.13
pH	env. 6 - 8 (1 %(m), env. 20 °C)
Délai avant rentrée	48h
Code UFI	9NS0-E0V1-A007-PTMG
Classement	Attention

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H362 : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
EUH208 : Peut déclencher une réaction allergique. Contient : 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one.
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



SGH09



SGH07

DESCRIPTION DU PRODUIT

Sercadis est un fongicide des arbres fruitiers à pépins, à noyau et de la pomme de terre, à base de la substance active Fluxapyroxad ou Xemium®.

En arboriculture, sa diffusion acropétale et translaminaire dans les tissus et une adsorption dans la cuticule cireuse permettent une protection complète de la plante et une longue durée de protection

USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Cultures	Cibles	Doses autorisées	Nbre max. d'applic. - Intervalle minimum entre les applications	Stade d'applic.	DAR	ZNT aqua.
Pommier, poirier, cognassier, nashi, pommette et nèfle	Tavelure(s)	0,3 L/ha	3/an - 7 jours	BBCH 53 à 81*	35 j	5 m
	Oïdium(s)	0,15 L/ha	3/an - 10 jours	BBCH 53 à 81*	35 j	5 m
Poirier	Stemphyliose	0,3 L/ha	3/an - 7 jours	BBCH 53 à 81*	35 j	5 m
Pêcher, abricotier, nectarinier	Oïdium(s)	0,15 L/ha	3/an	BBCH 51 à 85**	21 j	5 m

?Pomme de terre?	?Trait. des tubercules, semences – Champignons autres que pythiacées (Rhizoctone, gale argentée)?	?20 mL/q?	?1/an?	?BBCH00?	F (BBCH 00) ?	?5 m??
	?Trait. du sillon - Champignons autres que pythiacées (Rhizoctone, gale argentée)?	?0,8 L/ha?		?BBCH00 - Application dans la raie de semis?		
Manguier	Usages mineurs (article 51)					
	Anthraxnose(s)	0,15 L/ha	3/an - 10 jours	BBCH 73 à 81***	21 j	5 m
	Oïdium(s)			BBCH 51 à 73***		
Champignon de couche En local fermé	Trait. des substrats - Moles et toiles*	2 mL/m²	3/an - 7 jours	-	10 j	-

*Pour les usages mineurs dont l'autorisation de mise sur le marché a été accordée dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n°1107/2009, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité. Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de son efficacité ou de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture.

CONDITION D'EMPLOI

ARBRES FRUITIERS A PEPINS (pommier, poirier, cognassier, nashi, pommette et nè?e)

Sercadis s'intègre dans tout programme de lutte contre la tavelure, la stemphyliose et l'oïdium. Le nombre total d'applications de Sercadis en verger de pommiers et poiriers ne doit pas excéder 3 par an.

Selon les recommandations du FRAC, ne pas dépasser 3 applications de produits à base de SDHI par an toutes maladies confondues. Cependant, 4 applications de SDHI pourront être réalisées à partir du moment où l'ensemble du programme contre la tavelure excède 12 traitements.

Par ailleurs, il est recommandé de pratiquer une alternance des modes d'actions et de ne pas faire plus de 2 applications de Sercadis consécutives.

Tavelure

Stade d'application: BBCH 53 (éclatement des bourgeons) à BBCH 81 (début de la coloration des fruits).

Dose d'emploi : 0,25 L/ha **en mélange avec un produit anti-tavelure à mode d'action différent** pour respecter le principe d'une bonne gestion des modes d'action et pour une meilleure prévention du risque de développement de souches résistantes.

Sercadis sera appliqué en programme préventif avant le début de la pluie contaminatrice suivi d'une application d'un produit à mode d'action différent dans un intervalle de 7 à 10 jours, l'intervalle minimum de 7 jours étant préférable dans les situations de forte pression maladie, de précipitations importantes ou de développement rapide de la végétation.

Oïdium

Stade d'application: BBCH 53 (éclatement des bourgeons) à BBCH 81 (début de la coloration des fruits).

Dose d'emploi : 0,15 L/ha. Dans ce cas, pour contrôler simultanément la tavelure, Sercadis doit obligatoirement être associé à un partenaire efficace contre la tavelure à mode d'action différent.

L'intervalle entre 2 applications est de l'ordre de 10 à 14 jours, l'intervalle minimum de 10 jours étant préférable dans les situations de forte pression maladie, de précipitations importantes ou de développement rapide de la végétation.

Stemphyliose (poiriers)

Stade d'application: BBCH 53 (éclatement des bourgeons) à BBCH 81 (début de la coloration des fruits).

Dose d'emploi : 0,3 L/ha

L'intervalle entre l'application de Sercadis et celle d'un produit à mode d'action différent est de l'ordre de 7 à 10 jours, l'intervalle minimum de 7 jours étant préférable dans les situations de forte pression maladie, de précipitations importantes ou de développement rapide de la végétation.

ARBRES FRUITIERS A NOYAU (pêcher, abricotier, nectarinier)

Oïdium

Stade d'application: BBCH 51 (gonflement des bourgeons des inflorescences) à BBCH 85 (coloration avancée).

Dose d'emploi : 0,15 L/ha

Sercadis s'intègre dans tout programme de lutte contre l'oïdium. Le nombre total d'applications de Sercadis et de tous autres produits à base de SDHI en verger de pêchers, abricotiers, nectariniers ne doit pas excéder 3 par an.

Il est recommandé d'appliquer Sercadis de façon non consécutive et de pratiquer une alternance stricte des modes d'action fongicide dans le programme. L'intervalle entre l'application de Sercadis et celle d'un produit à mode d'action différent est de l'ordre de 10 à 14 jours, le minimum étant préférable dans les situations de forte pression maladie, de précipitations importantes ou de développement rapide de la végétation.

POMME DE TERRE

Stade d'application: BBCH 00

Dose d'emploi :20 mL/q en traitement des tubercules avant plantation.

Cette pulvérisation se réalise sur table à rouleaux (type MAFEX). Le traitement doit être réalisé de préférence peu de temps avant la plantation et avant le stade point blanc. Ne pas appliquer sur plants germés. Le procédé de pulvérisation utilisé doit permettre une bonne répartition du produit sur la totalité des tubercules propres. En traitement sur table à rouleaux, le produit peut-être utilisé pur ou dilué.

Sercadis n'est pas coloré. Lors de son emploi avant plantation, l'utilisateur doit impérativement s'assurer que tout plant traité avec Sercadis ne puisse se retrouver accidentellement dans une ? lière de consommation.

Dose d'emploi :0,8 L/ha avec un système de pulvérisation adéquat pour le traitement localisé du sol. La bouillie de pulvérisation ne doit pas toucher le plant qui doit rester sec à sa mise en terre. Il convient de traiter le sol juste derrière le soc ouvreuse sur une largeur de 20 à 25 cm avec 1/3 du volume de bouillie. Les 2/3 restant sont pulvérisés sur une largeur de 30 à 40 cm pour traiter le volume de sol recouvrant le plant.

MANGUIER

Sercadis est autorisé dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n°1107/2009 (usages mineurs).

Anthracnose

Stade d'application: BBCH 73 (l'ovaire grossit, chute des fruits après floraisons) à BBCH 81 (début de la coloration des fruits).

Oïdium

Stade d'application: BBCH 51 (gon?ement des bourgeons des in?orescences) à BBCH 73 (début de la coloration des fruits).

CHAMPIGNONS DE COUCHE

Sercadis est autorisé dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n°1107/2009 (usages mineurs).

Ce produit s'utilise pour lutter contre la maladie de la toile (causée par *Dactylium dendroïdes*) à la dose de 2 mL/m². Il s'applique à la surface de la terre de gobetage à l'induction de la fructification.

Le volume de bouillie recommandé pour l'application est de 150 mL/m².

Délai d'emploi avant récolte : 10 jours.

Pour une bonne gestion de ce fongicide et afin de réduire les risques éventuels d'apparition de souches pathogènes résistantes, bien respecter les conditions d'emploi de la préparation et si possible alterner ou l'associer avec des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents. Il est également nécessaire de bien respecter les conditions d'hygiène sur les chantiers de travail (nettoyage du matériel de récolte, des containers...) pour éviter les contaminations de champignons pathogènes.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Nettoyage	Protection du travailleur
		Préparation / Mélange / Chargement	APPLICATION AVEC :				
			Tracteur AVEC CABINE fermée	Tracteur SANS CABINE			
			PULVERISATEUR A RAMPE - PULVERISATEUR PNEUMATIQUE ou ATOMISEUR	PULVERISATEUR A RAMPE, pulvérisation vers le bas	PULVERISATEUR PNEUMATIQUE ou ATOMISEUR, pulvérisation vers le haut		
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ A usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Les stocker et les porter uniquement à l'extérieur de la cabine	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la végétation
EPI Vestimentaire conforme à la norme EN NF ISO 27065/A1		✓ EPI vestimentaire +	✓	✓		✓ EPI vestimentaire +	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		EPI Partiel OU Combinaison de Type 4 avec capuche (selon le niveau de protection recommandé pendant l'application)				EPI Partiel OU Combinaison de Type 4 avec capuche (selon le niveau de protection recommandé pendant l'application)	
Combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4					✓ Type 4 avec capuche		
Lunettes ou écran facial certifiés EN 166 (CE, sigle 3)		✓					

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

MODE D'ACTION

fluxapyroxad

nom d'usage Xemium, agit spécifiquement sur la succinate déshydrogénase (SDH), enzyme-clé de la chaîne respiratoire mitochondriale située au carrefour de deux voies métaboliques essentielles à la vie des cellules fongiques. L'inhibition de la SDH par le Xemium impacte d'une part la production d'énergie (ATP) produite par la chaîne respiratoire et d'autre part la production d'acides aminés, de lipides et d'acides gras (métabolites indispensables au fonctionnement cellulaire) au niveau du cycle de Krebs. Le fluxapyroxad (Xemium), grâce à ses propriétés physico-chimiques (lipophilie, solubilité dans l'eau, etc.), présente une action systémique. Appliqué sur la feuille, au niveau de la couche cireuse, le produit forme un dépôt qui est libéré progressivement pour être transporté de manière acropétale à l'intérieur de la feuille. Ce comportement contribue non seulement à la protection de la surface foliaire non atteinte par la bouillie mais aussi à une grande durée d'action. Il appartient au groupe 7 [SDHI: Succinate DeHydrogenase Inhibitor, famille des pyrazole-carboxamides] de la classification FRAC.

CONDITION D'APPLICATION

- Pour suivre l'évolution du (ou des) pathogènes sur votre secteur, reportez-vous au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires mis en œuvre au niveau de votre région et réalisez un suivi régulier de vos parcelles.
- Une bonne qualité de la pulvérisation (répartition homogène de la bouillie) et de bonnes conditions météorologiques au moment de l'application (température < 25 °C et hygrométrie > 70 %) participent pleinement à la réussite du traitement. Tenir compte de ses paramètres avant toute application.

COMPATIBILITÉ

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

ENVIRONNEMENT

Il est sélectif de la faune auxiliaire (typhlodromes, vers de terre...). Il est compatible avec les programmes de lutte intégrée.

RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à la sélection d'individus résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence des traitements). Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation. De ce fait, BASF décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et agiter le bidon avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final. Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant). Laisser égoutter les bidons. Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Avertissements et Précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

Avertissements :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytostimdata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Pour tous renseignements complémentaires :

0 800 100 299 Service & appel gratuits

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS: UTILISER LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :



- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthri-noïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthri-noïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthri-noïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes les **phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Équipements de Protection Individuels (EPIs) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F -H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF Agricultural Solutions France SAS - 21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45**

N° d'agrément : 6900059-Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



► N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



► Protégez votre santé et celle de votre entourage.



► Surveillez les conditions météorologiques.



► Protégez les points d'eau.



► Protégez les pollinisateurs.



► Préservez la faune sauvage.





D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI